

	Décision Municipale n° 021/2026 Nomenclature : 1.4 – Autres types de contrats Objet : Contrat de location d'une balayeuse aspiratrice compact avec châssis articulé avec la Centrale d'Achat Public « UGAP » sise rue Montels l'Eglise-34076-Montpellier et la société « Rigby Capital » située 91, rue Salvador Allende-92000-Nanterre.
---	--

Le Maire de la Commune de SALEILLES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122.22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026, reçue à la Préfecture des Pyrénées-Orientales le 13/04/2026, par laquelle le Conseil Municipal a délégué sans aucune réserve, à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition de location d'une balayeuse aspiratrice compact avec châssis articulé émanant de la Centrale d'Achat Public « UGAP » sise rue Montels l'Eglise-34076-Montpellier et de la société « Rigby Capital » située 91, rue Salvador Allende-92000-Nanterre.

CONSIDERANT la volonté municipale de créer un service de voirie autonome composé de deux agents, équipé d'une balayeuse performante et adaptée, permettant un nettoyage optimal des voies communales découpées en quatre secteurs durant toute la semaine ;

CONSIDERANT que la balayeuse HAKO Citymaster 1650 proposée correspond parfaitement aux besoins exprimés par la ville car elle permettra de nettoyer les rues par secteurs 5 jours/7 avec un engin adapté qui monte notamment sur les trottoirs et remplacera utilement la balayeuse anciennement louée par la ville pour un seul passage par semaine par secteur ;

CONSIDERANT que les loyers et les modalités de location de cet équipement répondent aux attentes de la ville ;

D E C I D E

Article 1^{er} : **D'accepter** le devis n° 41001023 du 2 septembre 2026 ainsi que les conditions générales d'exécution relatives à la location de la balayeuse tels que proposés par la Centrale d'Achat Public « UGAP » sise rue Montels l'Eglise-34076-Montpellier et la société « Rigby Capital » située 91, rue Salvador Allende-92000-Nanterre.

Article 2 : **D'agréer** le montant trimestriel de cette location à hauteur de 4 426,99 € H.T, précision étant faite que le loyer du premier trimestre inclura le coût de la carte grise d'un montant de 320 € H.T.

Article 3 : **De préciser** que ladite location est conclue pour une durée de 28 trimestres soit 7 ans.

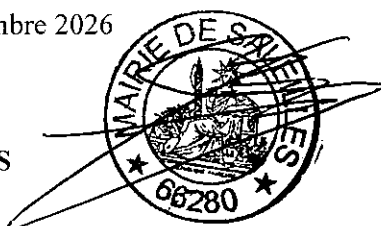
Article 4 : **D'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits qui sont ouverts à cet effet au budget communal 2026 et suivants.

La présente décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Fait à Saleilles, le 3 septembre 2026

Le Maire,

Jordi DELCLOS



Publication le : - 4 SEP. 2026

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20260903-dec-021-2026-CC
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026